

UN TREMPLIN VERS LES MÉTIERS DE L'OPTIQUE

Les métiers de l'optique sont en pleine mutation et les transferts de compétences se multiplient entre les différentes professions. Celle d'opticien n'échappe pas à la règle et les diplômés sont extrêmement recherchés. Le diplôme du BTS Opticien-Lunetier, nécessaire à l'exercice de la profession, allie santé, technicité et sens du commerce.

La Classe Préparatoire Optique permet d'acquérir les compétences en sciences et techniques nécessaires à l'intégration d'un BTS Opticien-Lunetier tout en préparant un Titre professionnel de Technicien en Montage et Vente d'Optique-Lunetterie.

23
2024

CLASSE PRÉPARATOIRE OPTIQUE

VOUS

Titulaire d'un baccalauréat professionnel, général ou technologique, vous souhaitez renforcer vos bases en mathématiques et physique. Vous ferez aussi l'apprentissage des matières professionnelles afin de muscler votre dossier Parcoursup et accéder ainsi au BTS Opticien-Lunetier.

La Classe Préparatoire Optique vous servira de tremplin vers les métiers de l'optique tout en préparant un Titre professionnel de Technicien en Montage et Vente d'Optique-Lunetterie (TMVOL).

Âgé de 16 ans à 30 ans non révolus, vous suivrez une formation qui demande de la rigueur, une dextérité manuelle, des aptitudes relationnelles et commerciales.

Cette année de formation demande maturité et motivation car le contrat signé est un vrai contrat de travail.

Après une année de Classe Préparatoire Optique réussie, vous pourrez accéder à la formation du BTS Opticien-Lunetier en apprentissage ou en parcours initial (voie scolaire), que vous pourrez effectuer au sein de NEOSUP.

NOUS

NEOSUP est un CFA Optique (Centre de Formation des Apprentis en Optique). Le coût des études de la CPO en apprentissage est donc totalement pris en charge : l'apprenti bénéficie de la gratuité de la formation et perçoit un salaire.

Cette formation s'organise en alternance selon un rythme de 2 jours dans notre établissement et de 3 jours en entreprise, garantissant ainsi une formation optimale. La CPO se déroule du 04/09/23 au 28/06/24. Elle est organisée en 2 semestres donnant lieu à des bulletins comprenant notes et appréciations.

L'année de formation sera conclue par un examen certifiant d'un Titre professionnel de Technicien en Montage et Vente d'Optique-Lunetterie.

L'équipe pédagogique est constituée de professionnels de l'optique et de professeurs agrégés ou certifiés de l'Education Nationale, disponibles, compétents et connaissant parfaitement les programmes.

Fort d'un réseau de plus de 80 opticiens partenaires, notre responsable de l'alternance vous aidera à trouver une entreprise avec laquelle vous pourrez signer un contrat d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation.



LES MOYENS

Des salles techniques et du matériel professionnel de qualité sont à disposition pour vous mettre dans les meilleures conditions.

200 M² DE LOCAUX TECHNIQUES

- Un atelier de fabrication comprenant 15 postes
- Un magasin d'application avec 2 postes de réception et 1 poste de contactologie comparable à un véritable espace de vente.

MATIÈRES ENSEIGNÉES

Enseignements généraux

MATHÉMATIQUES

PHYSIQUE

GESTION

TECHNIQUES DE VENTE

INFORMATIQUE

Enseignements professionnels

ANALYSE DE LA VISION

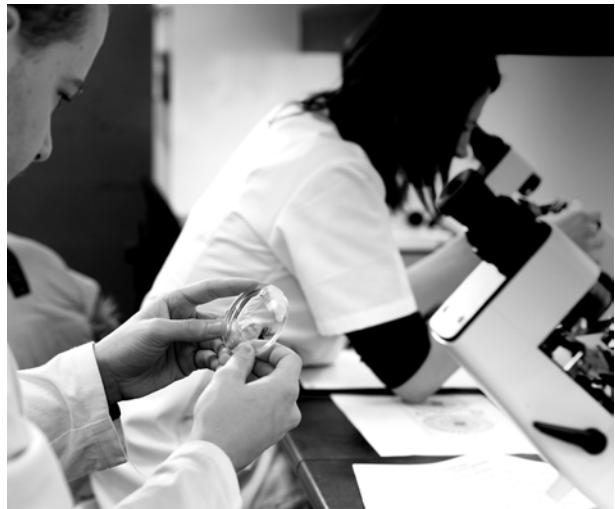
ATELIER

MAGASIN D'APPLICATION

PRÉPARER LE TITRE TMVOL

Ce cursus vous plonge au coeur de l'optique, de sa dimension technique, scientifique et commerciale pour une formation pratique et opérationnelle.

A l'issue de la Classe Préparatoire Optique, les étudiants sont titulaires, sous réserve de réussite à l'examen, du Titre professionnel de Technicien en Montage et Vente d'Optique-Lunetterie (Titre de niveau 4 enregistré au RNCP et équivalent au baccalauréat).



POURSUIVRE SES ÉTUDES

Après une année de CPO réussie, vous pourrez, en fonction du niveau atteint, intégrer le BTS Opticien-Lunetier en apprentissage ou en parcours initial (voie scolaire).



DÉBOUCHÉS POSSIBLES

S'ils ne poursuivent pas leurs études vers un BTS Opticien-Lunetier, les titulaires de ce titre professionnel peuvent exercer les activités suivantes :

- Effectuer le montage et les réparations des équipements d'optique-lunetterie de détail
- Vendre des équipements et des produits d'optique-lunetterie de détail
- Réaliser le suivi des dossiers clients et des approvisionnements d'un magasin d'optique-lunetterie de détail

Ils exercent dans des magasins d'optique-lunetterie de détail avec ou sans atelier intégré ou dans des ateliers de sous-traitance.

■ SALAIRE NET MINIMUM POUR UN CONTRAT

DE 35H SIGNÉ APRÈS LE 01/01/2021

		16/17 ans	18/20 ans	21/25 ans	26 ans et +
SALAIRE	TAUX	27% DU SMIC	43% DU SMIC	53% DU SMIC	100% DU SMIC
	MENSUEL	419 €	668 €	823 €	1 554 €
	ANNUEL	5 036 €	8 021 €	9 887 €	18 654 €

DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS



DES PARTENAIRES PROFESSIONNELS

parmi plus de 120 partenaires professionnels et lieux de stage...

